

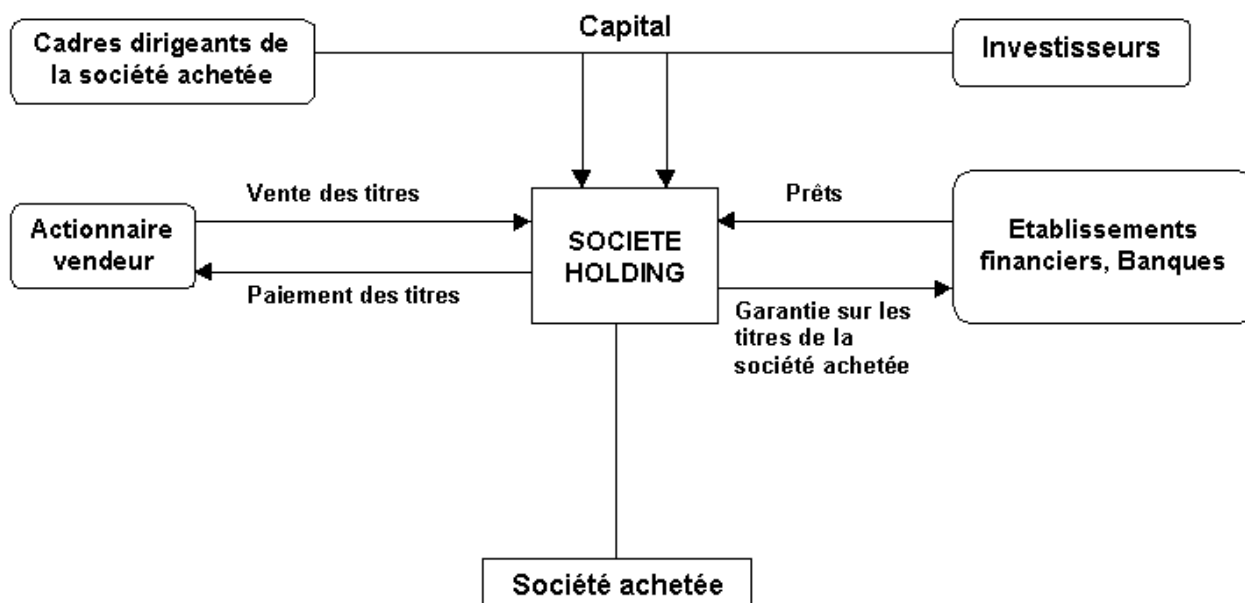
LBO : Licenciements Bien Organisés !

Ou quand l'arbre de la crise tente de cacher la forêt du LBO

Définition du LBO (Leverage Buy Out ou Capital Transmission)

Opération financière de rachat (total ou partiel) d'une entreprise par des investisseurs associés à des cadres dirigeants.

Schéma technique standard d'une opération de type LBO :



Spécificités de l'opération :

- un investissement minimum ;
- un financement par l'emprunt important ;
- une rentabilité maximum sur le court terme.

Les LBO concernent aujourd'hui plus de 1 million de salariés en France, tous types d'activités, et tous types et tailles de sociétés (plus de 4000 entreprises).

Exemples : Cegelec, Legrand, Gerflor, Picard, Ipsen, Toy's Ru's, etc.

Certaines sociétés ont connu plusieurs LBO, par exemple 2 pour Eurofarad, TDF et...

Impact Médecine. D'autres en ont connu 3...

Contrairement aux opérations classiques qui permettent aux actionnaires de bénéficier d'un revenu régulier de leur capital, dans un LBO il faut considérer que l'entreprise achetée n'a pour seule vocation que d'être revendue, comme une simple marchandise pour en tirer un profit substantiel.

Le crédit bancaire accordé n'est donc plus seulement un prêt sur revenus, mais il devient également un prêt sur gages.

Pour rembourser rapidement l'emprunt, il va donc falloir faire le nécessaire pour accroître de manière significative le résultat de l'entreprise rachetée, non pas comme un actionnaire de long terme, mais bien comme un spéculateur. Avec 2 objectifs : **revendre très vite et très cher.**

LBO destructeurs d'emplois

Pour maximiser leurs rendements à court terme, les LBO conduisent notamment les entreprises à :

- minimiser les coûts (pression salariale, absence d'investissements) ;
- vendre les activités non-rentables ;
- mettre en place des plans sociaux ou des délocalisations.

LBO : propagande patronale de l'AFIC et du MEDEF

A en croire ces organismes, les LBO seraient la panacée pour la transmission des entreprises en France, tant pour l'emploi des salariés que pour le développement de l'activité.

C'est totalement faux !

« **Une étude présentée au forum de Davos en janvier 2008 et passée plutôt inaperçue critique l'impact des LBO** (ou le rachat d'entreprises par des fonds de capital investissement) sur l'économie. (...) Portant sur 5000 entreprises américaines entre 1980 et 2005, l'étude montre que cinq ans après leur rachat par un LBO les entreprises emploient 10 % de salariés en moins par comparaison à leurs homologues qui ne sont pas passées par le giron d'un financier. Rapporté à la taille de l'échantillon, la différence est de 340 000 emplois. Au total, un quart des salariés sous LBO voit leur unité de travail fermée, vendue ou restructurée. Un taux deux fois plus élevé que dans une entreprise "normale".

Autre effet pervers, les fonds de LBO contractent de fortes dettes pour acheter les entreprises.

Résultat, ces dernières ont deux fois plus de risques de faire faillite. » (bakchich.info, 19 juin 2008).

<http://www.bakchich.info/article4176.html>

Depuis, divers articles de presse ont alerté sur les risques des LBO, comme marianne2.fr :

Dans un article titré : **Les LBO, prochaine bombe de la crise.**

« Entreprises d'investissements massifs fondées sur l'emprunt, les fonds en LBO pourraient bien être le prochain départ de feu de la crise : entre les fonds insolubles qui risquent de pressurer les entreprises et ceux devenus banquiers sans garde fou, les LBO menacent autant la finance que l'économie réelle.

A la City de Londres, on les surnomme désormais "les fonds de la terreur". Les fonds de LBO qui ont prospéré au début des années 2000 sur un crédit surabondant sont aujourd'hui menacés par l'effondrement du système. (...) Et les entreprises dans tout ça ? Picard, Bonpoint, Eau écarlate... Selon Philippe Thomas, les fonds LBO auraient racheté en France 4 000 sociétés, représentant 7 % de l'emploi salarié (contre 13 % en Grande-Bretagne et 30 % aux Etats-Unis). Surendettées, les LBO risquent fort de rogner sur tout : personnel, équipement, foncier... Vendre le maximum pour se renflouer et pressurer ce qui reste pour rembourser. »

http://www.marianne2.fr/Les-LBO,-prochaine-bombe-de-la-crise_a93209.html

Il est à noter que la législation actuelle n'est pas favorable aux salariés; notamment dans la lutte contre les LBO. Les financiers, investisseurs ou banquiers, sont en effet juridiquement considérés comme n'étant pas responsables de la politique économique qu'ils ont pourtant initiée dans l'entreprise qu'ils détiennent directement ou indirectement.

Impact Médecine

Le groupe Impact Médecine a déjà connu un LBO en 2004.

« **Bertelsmann a cédé le groupe Impact Médecine à un LBO réalisé avec OBC - 10/09/2004**

Projet de reprise d'Impact Médecine, conduit par Bruno Soubiran (Medec) et les actuels dirigeants de l'hebdomadaire, Bruno Thomasset et Claudine du Fontenieux, approuvé par la Commission européenne.

Le groupe de presse Impact Médecine vient d'être cédé par le groupe Bertelsmann dans le cadre d'un LBO. Ce LBO, organisé avec la banque OBC avec le "concours majoritaire" de Bruno Soubiran et de l'ACMF, a reçu l'aval de la Commission européenne. Le groupe Impact Médecine, éditeur des titres Impact Médecine, Impact Pharmacien, Abstract et Info Santé, annonce un chiffre d'affaires de 14,5 millions d'euros, avec un résultat opérationnel proche de 15 % et un actif net de 8 millions d'euros. Depuis presque un an, la Commission a enjoint les 2 fonds d'investissement, Cinven et Candover, acquéreurs de la branche presse professionnelle de Bertelsmann, de céder le groupe Impact Médecine.

La Commission autorise sous conditions la prise de contrôle en commun par Candover et Cinven (deux sociétés d'investissement), de l'éditeur allemand Bertelsmann Springer. Les deux investisseurs détenant déjà l'éditeur néerlandais Kluwer, ont décidé de prendre le contrôle de l'éditeur allemand, afin de fusionner ces deux éditeurs. Cette opération créant une position dominante sur le marché français des éditions médicales professionnelles, les investisseurs ont dû proposer de céder les activités concernées de Bertelsmann (*Groupe Impact Médecine*), sur le marché français. »

Un deuxième LBO a été mis en place en 2007 lors de la redistribution du capital.

(LBO qui n'osait pas dire son nom..., mais qui avait bien été subodoré par certains qui avaient lancé l'alerte auprès des syndicats, du CE et des salariés).

Ce LBO est financé par un Fond d'Investissement de Proximité (FIP) (CM-CIC Capital Privé).

« *Caractéristiques spécifiques aux Fonds d'Investissement de Proximité / FIP :*

CM-CIC Capital Privé privilégie des entreprises déjà matures répondant aux critères d'éligibilités des FIP :

- un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total bilan inférieur à 43 M€,
- moins de 250 salariés,
- une activité exercée dans les zones géographiques du FIP,
- un actionnariat familial ou un holding LBO.

Les FIP sont particulièrement bien adaptés pour financer :

- des petites et moyennes opérations de LBO, MBO et OBO,
- des opérations de croissance externe. »

http://www.cmcicapitalprive.com/portefeuille_fip.html#I0000ac89

http://www.cmcicapitalprive.com/strategie_d_investissement.html

Avec ce deuxième LBO, comme d'habitude dans ce type de montage financier, ce sont des licenciements qui sont mis en avant alors que d'autres solutions sont envisageables :

- rééchelonner la dette bancaire du LBO, sur une durée plus longue et un taux plus bas, afin de faire des économies en réduisant le service de la dette ;
- envisager un report d'échéances, pour permettre à l'entreprise de respirer "financièrement" ;
- chômage technique, afin d'éviter les licenciements définitifs ;
- réduction du train de vie de la direction pour participer aux réductions de coûts à la même hauteur que les salariés.

Document établi en partie avec des informations du Collectif LBO.

<http://www.collectif-lbo.org>

Des salariés d'Impact Médecine
Paris, le 22 juin 2009.